

RÉGION SUD



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Lettre d'Information de la Maison de la Région de Vaucluse

135 avenue Pierre Sémard - MIN d'Avignon Bât D4 - 84000 AVIGNON
Tél : 04 90 14 40 60 - maisondelaregion84@maregionsud.fr

Cette lettre est destinée à vous informer des actions entreprises par la Région Sud. N'hésitez pas à la diffuser autour de vous ou à demander votre inscription à l'adresse suivante : maisondelaregion84@maregionsud.fr

Edition du 9 mai 2022

Nous vous informons de la nomination de la nouvelle Cheffe de service de la Maison de la Région de Vaucluse Madame Anne-Laure GOY (algoty@maregionsud.fr) depuis le 2 mai 2022.

INAUGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT VENTOUX



La Région Sud, le Département de Vaucluse, la communauté de communes Vaison Ventoux, la commune de Savoillans et bien sûr le Parc naturel régional du Mont-Ventoux vous donnent rendez-vous le dimanche 15 mai 2022 dans la vallée du Toulourenc pour fêter, en famille ou entre amis, la création officielle du 9ème Parc naturel régional.

De 10h à 18h, profitez de nombreuses animations gratuites : les ruelles et placettes de Savoillans s'animent pour cette grande journée festive.

- *Pour plus d'informations* : [Inauguration du Parc naturel régional du Mont-Ventoux - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)

ENTREPRENDRE AUTREMENT AVEC CEDRE

Date limite de réception des dossiers
Le 15 mai 2022 (à 23H59)

Dans le cadre général de ses Plans climat « Une cop d'avance » et « Gardons une cop d'avance », véritables fils rouges de la politique régionale, la Région a fait le choix de mettre le développement économique au service de la transition écologique, de soutenir l'économie circulaire et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le Contrat pour l'emploi et le développement responsable des entreprises vise à accompagner et soutenir dans la durée des entreprises en développement, créatrices d'emplois qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises ambitieuses et s'impliquent dans la transition écologique.

Les principaux enjeux sont de :

- Renforcer la communauté CEDRE,
- Soutenir la création d'emplois de qualité,
- Favoriser la structuration des entreprises en croissance à travers la responsabilité sociétale des entreprises RSE,
- Accélérer la prise en compte de la transition écologique des entreprises de la région,
- Encourager les dynamiques de coopérations inter-entreprises,
- Favoriser la valorisation et les échanges de bonnes pratiques en matière d'économie circulaire.

Contacts :

France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alexandre MAISTRE : cedre@franceactive-paca.org

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Service Economie Circulaire et de Proximité

Hélène BONNOIT : cedre@maregionsud.fr

- *Pour plus d'informations :* [Entreprendre autrement avec Cedre - Ma Région Sud](#)
(maregionsud.fr)

WEBINAR : PARCOURS SUD INDUSTRIE 4.0

Cap vers l'Industrie du Futur !



INSCRIPTION

Vous êtes une TPE-PME-ETI industrielle, vous avez moins de 500 salariés et vous souhaitez opérer la transformation de votre entreprise vers l'Industrie du Futur ?

Le jeudi 19 mai prochain, de 11H00 à 12H00,

risingSUD, l'agence de développement économique de la Région Sud,

vous présente :

Parcours Sud Industrie 4.0

Parcours Sud Industrie 4.0 c'est quoi ?

Un parcours sur-mesure et opérationnel (minimum 5 jours de conseil offerts), entièrement **pris en charge financièrement par la Région et l'Etat**, et comprenant :

- **un diagnostic « Industrie du Futur »** pour construire votre feuille de route de transformation vers l'Industrie du Futur
- **un accompagnement par des experts spécialisés** pour la mise en œuvre d'une action de transformation
- la possibilité de déposer une demande de **subvention pouvant aller jusqu'à 200k€** pour soutenir vos investissements 4.0.

Cette présentation sera complétée par une session de questions/réponses.

[Pour participer à ce webinaire gratuit](#), merci de vous inscrire sur le lien suivant :

INSCRIPTION

Vous recevrez par email une confirmation d'inscription, avec le lien pour participer au webinaire.
Accueil de 80 participants maximum.

Nous vous attendons nombreux !

L'équipe Parcours Sud Industrie 4.0.

SITES TOURISTIQUES EXEMPLAIRES : EXPERIENCE CLIENT ET GESTION DES FLUX TOURISTIQUES

L'Appel à Projets « sites touristiques exemplaires » a été voté le jeudi 28 octobre dernier par l'Assemblée plénière du Conseil régional.

Il vise à identifier et aider des opérations d'amélioration de l'expérience client de sites emblématiques forts, ou à fort potentiel de développement, ainsi que des projets de pilotage

numérique des flux touristiques. Il s'agit de favoriser un développement pérenne de ces sites et d'optimiser les conditions d'accueil et d'information des visiteurs.

Suite à une première session de sélection au mois de mars, l'appel à projets est reconduit : la nouvelle **date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 30 mai 2022.**

Objectifs :

Il se décline en deux volets :

Volet 1

L'expérience client et la « mise en valeur touristique »

Volet 2

L'expérimentation de solutions technologiques de pilotage des flux

CONTACT :

Direction de l'Attractivité du Rayonnement International et de l'Innovation

Service Attractivité et Tourisme

Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde - 13481 Marseille cedex 20

Secrétariat : 04 91 57 54 60 / 61

- *Pour plus d'informations :* [Sites touristiques exemplaires : Expérience client et gestion des flux touristiques - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)

**EN 2024, LES JEUX OLYMPIQUES SERONT AUSSI
CEUX DE LA REGION SUD !**



Terre de sport par excellence, la Région Sud compte plus de 2 millions de pratiquants parmi ses 5 millions d'habitants, avec une culture du sport profondément ancrée dans son identité. Des sports collectifs aux sports d'hiver, en passant par les sports nautiques, la diversité sportive de la Région Sud en fait l'un des territoires les plus dynamiques d'Europe pour la pratique du sport.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques en Région Sud

Le 8 août 2021, quand l'aventure olympique de Tokyo prenait fin, la flamme olympique passait officiellement entre les mains françaises, avec un passage de relais entre la capitale japonaise et Paris, hôte des prochaines olympiades en 2024.

Des Jeux qui auront couronné de succès 3 athlètes de la Team Région Sud, Jean Quiquampoix, médaillé d'or au tir, Erwann Le Pechoux, en or aussi en fleuret par équipe, et Florent Manaudou, qui se pare d'argent sur le 50 mètres nage libre.

Des champions hors normes qui défendront peut-être leur titre à Paris, dans 2 ans. Mais saviez-vous qu'en 2024, les Jeux Olympiques seront aussi ceux de la Région Sud ? Effectivement, à l'été 2024, Marseille et sa nouvelle marina olympique accueilleront les épreuves de voile, tandis que Nice, et Marseille, toujours, seront les théâtres de plusieurs matchs du tournoi olympique de football. A un peu moins de 1 000 jours de l'évènement mondial par excellence, petit tour d'horizon de ce qui vous attend en Région Sud pour ces Olympiades françaises.

Du foot, et surtout de la voile !

La Région Sud se prépare donc à accueillir les épreuves de voile, à Marseille. En février 2022, une enveloppe exceptionnelle de 5 millions d'euros a été débloquée pour financer les travaux de la future Marina olympique, au Roucas Blanc, à Marseille.

Dans le cadre du Plan voile et nautisme régional, ces financements seront principalement dédiés aux bâtiments et équipements du Pôle France et des Pôles espoirs de voile. Ce sont donc plus de 35 millions d'euros qui seront mobilisés par la Région Sud pour la préparation des Jeux Olympiques. Ces investissements constitueront l'héritage des Jeux Olympiques sur notre territoire, afin que les nouvelles installations puissent bénéficier au plus grand nombre après les épreuves, et notamment aux lycéens de la Région.

- *Pour plus d'informations* : [En 2024, les Jeux Olympiques seront aussi ceux de la Région Sud ! - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)

NOUVEAU CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN



La Région Sud s'engage quotidiennement pour le bien-être des habitants, notamment dans le domaine de la sécurité. Dans le cadre du Plan « Région Sud, la région sûre » et du volet Région du respect, de nombreuses actions sont menées auprès des communes et des associations du territoire régional. Dès le mois de juin 2022, la Région modifiera son règlement budgétaire et financier afin de poser un nouveau cadre réglementaire pour les associations.

Aussi et par celui-ci, toute association ou fondation sollicitant une subvention auprès de la Région Sud devra souscrire à ce contrat en s'engageant « [...] à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République [...] » ,« à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

- *Pour plus d'informations* : [Pour nos associations, un nouveau contrat d'engagement républicain - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)

100 MILLIONS D'EUROS POUR VENIR EN AIDE AUX TPE, PME, ARTISANS ET COMMERCANTS

Le 13 avril, Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France a rencontré Yannick MAZETTE, Président de la Chambre de Métiers de l'Artisanat Régional. Ensemble, ils ont notamment échangé sur l'actualité internationale et les impacts de la guerre en Ukraine sur l'activité des artisans mais aussi, sur les perspectives d'un travail commun au service des artisans de Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de cette nouvelle mandature. L'artisanat est la 1ère entreprise de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec plus de 200 000 entreprises, 400 000 actifs, qui réalisent 30 milliards de chiffre d'affaires, l'artisanat représente près de 20 % du PIB de la Région.

Aujourd'hui, la Région poursuit son engagement et déploie le dispositif « zéro rideaux fermés » d'ici à 2023 avec un soutien concret pour :

- La création, l'accompagnement, la reprise, la transmission, opérationnel dès cette année,
- L'implantation de boutiques à l'essai dans les territoires,
- Une aide à l'investissement dans les territoires à enjeux,
- Le déploiement d'un fonds de prêt à taux 0 pour lequel nous solliciterons les Etablissements publics de coopération intercommunale, d'ici 2023.

Ce ne sont pas moins de 70 000 TPE-PME, artisans et commerçants qui pourront bénéficier de ces dispositifs !

- Pour plus d'informations : [100 millions d'euros pour venir en aide aux TPE, PME, artisans et commerçants - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr)
- Pour échanger sur le prêt à taux zéro : vous pouvez contacter Madame Anne- Laure Goy, chef de service de la MREG de Vaucluse.

Les informations collectées sont à l'usage exclusif des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (notamment le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de loi n° 78-17 précitée), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à : Contactez le Délégué à la protection des données ou par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou par courriel à l'adresse : dpd@maregionsud.fr ; Contacter la CNIL. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur internet la page : <https://www.maregionsud.fr/donnees-personnelles>. Si vous ne souhaitez plus recevoir notre lettre d'Information cliquez [ici](#)